

LE CALAME NUMERO 402
DU 24 JUILLET 2003

La justice s'en mêle

Le lieutenant Didi Ould Mhamed, le putschiste arrêté à Bakel (Sénégal) aux lendemains du coup d'état manqué du 8 juin, vient d'être extradé à Nouakchott dans la nuit du jeudi à vendredi (17 juillet). Sept autres officiers recherchés courent toujours dans la nature. Certaines organisations internationales de défense des Droits de l'homme dénoncent la position du gouvernement sénégalais et posent le problème de l'absence de justice indépendante en Mauritanie.

Ce qui était appelé au Sénégal "l'affaire du lieutenant mauritanien" vient d'avoir un dénouement controversé: le gouvernement sénégalais, soucieux de préserver de bonnes relations avec le voisin mauritanien, a décidé de livrer l'officier recherché.



Didi Ould Mhamed

Dans la nuit du jeudi à vendredi (17 juillet), Didi Ould Mhamed a été remis, par leurs collègues sénégalais, à l'aéroport de Dakar Yoff, à des éléments de la sécurité mauritanienne dépêchés pour la circonstance. L'opération s'est déroulée dans le plus grand secret, loin

Suite en page 5

La justice s'en mêle

Suite de une

des regards indiscrets des organisations sénégalaises de défense des droits de l'homme qui avaient fait un grand tapage autour de cette affaire. Ces organisations s'étaient en effet beaucoup mobilisées en faveur de la non extradition de cet officier. Elles évoquent le fait que son incarcération au Sénégal est illégale, pour la simple raison qu'il a été interpellé par les services de l'ordre avant le lancement par la Mauritanie d'un mandat de recherche international contre lui et huit autres officiers accusés d'être le cerveau du putsch manqué; qu'il n'existe pas de convention d'extradition entre les deux pays et, enfin, que le Sénégal a ratifié des conventions internationales qui lui interdisent l'extradition des personnes vers les pays qui appliquent encore la peine de mort.

Les arguments développés par les défenseurs des droits de l'homme n'ont pas empêché une cour sénégalaise de rendre un arrêt, au début de ce mois de juillet, autorisant l'extradition de l'officier mauritanien. Les ONG de défense des droits de l'homme qui ont pris fait et cause pour le lieutenant Didi, n'ont pas baissé les bras. Elles attendaient la signature par le président Wade du décret d'extradition qui est attaquant devant le conseil d'état. Décidé à satisfaire la demande de l'ami mauritanien et soucieux de ne pas provoquer de bruit chez lui, Maître Wade a pris tout le monde de court en signant le décret d'extradition à la veille d'un week-end et en précipitant l'extradition de l'officier vers son pays pour éviter que l'affaire ne soit portée devant le conseil d'état. Le gouvernement mauritanien a fait savoir que le fugitif et tous ses compagnons putschistes bénéficieront d'un procès juste et équitable, mais il n'a pas précisé la date de ce procès.

Procès en vue

Deux jours après l'extradition du lieutenant Didi Ould Mohamed, un responsable du ministère de la justice avait évoqué pour la première fois l'affaire du putsch. Se présentant comme magistrat chargé de l'affaire du coup d'état manqué, Mohamed Abdallahi Ould Behana, conseiller du ministre de la Justice fraîchement nommé commissaire à la commission africaine des droits de l'homme et des peuples, a commenté devant les représentants de la presse internationale à Nouakchott l'extradition du lieutenant. Il avait expliqué qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'application de la convention de Tananarive en matière de

Justice, signée entre certains pays africains le 12 septembre 1961, notamment en son article 41 (cf. encadré). Il avait aussi exprimé la volonté du pouvoir de garantir la justice pour les militaires accusés de participation à l'organisation du coup d'état manqué.

L'intervention publique d'un responsable de la justice dans cette affaire a suscité beaucoup d'interrogations, surtout qu'elle a été jusqu'ici écartée de cette affaire. Certains pensent savoir que les propos du magistrat mauritanien pourraient être dictés par souci du gouvernement de Ould Taya d'aider et de rassurer son homologue sénégalais, soumis à une forte pression des défenseurs des droits de l'homme dans son pays qui l'accusent d'avoir mis en danger la vie du lieutenant extradé.

Pour ce qui est du transfert effectif de l'affaire des putschistes devant la justice, il ne semble pas encore à l'ordre du jour, même si des voix - encore timides - s'élèvent pour rappeler que la période de garde à vue préconisée par la loi en matière de sûreté de l'état a été largement dépassée. Dans cette affaire, le pouvoir ne paraît pas trop se soucier du respect de la loi concernant la garde à vue, et cherche plutôt à se donner du temps dans l'espoir de mettre la main sur les véritables auteurs du coup, toujours en fuite.

Du côté de l'enquête des militaires, elle ne progresse pas vite. Plus d'un mois et demi après la tentative, les enquêteurs n'auraient pas encore réussi à reconstituer l'opération du putsch ou à situer les responsabilités. Cela apparaît clairement à travers l'arrestation, la semaine dernière, de nouveaux officiers suspectés d'être en mêlée avec les insurgés. Quant aux principaux dirigeants du coup, on commence à privilégier l'hypothèse qu'ils se soient réfugiés dans l'Azaouad (nord du Mali). Le pouvoir aurait "versé" beaucoup d'agents du côté du Mali pour leur poursuite. Mais tous ces efforts n'ont jusqu'à présent apporté aucune information importante sur les personnes recherchées. La possibilité de leur arrestation s'éloigne jour après jour. Face à cette impasse, les autorités mauritaniennes pourraient se trouver contraintes de faire le procès en leur absence et choisir des "coupables" parmi les officiers interpellés pour leur faire porter la plus grande responsabilité dans l'organisation et l'exécution du coup d'état.